

La lettre d'INFCS ^{N°15}



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT
Président du Syndicat
des Propriétaires Fonciers
du Marais Poitevin

Le mot du Président

Depuis quelques mois, nous vivons tous une période éprouvante tant au niveau du manque de liens sociaux que des mesures sanitaires imposées... Pendant cette longue période nos conseils d'administration n'ont pu se réunir normalement. Et pourtant votre syndicat a continué à avancer... Notre objectif 2020 était de faire planter 2500 peupliers en alignement, nous en avons à ce jour en commande près de 2400 dont 1600 avec une protection bovins... Nous avons continué à participer à la lutte contre les ragondins, à animer la Bourse du Marais et à vous encourager à adhérer gratuitement au « contrat d'assurance Responsabilité civile terrains » que nous avons pris à la société Generali. Un grand merci au département des Deux Sèvres qui est venu rejoindre nos autres partenaires dont Niort Agglo, la Région Nouvelle Aquitaine, les Ets Darva, Thébault, Archimbaud, Joubert. Après cette année si particulière, pleine d'embûches et de morosité, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2021. Tous ensemble, nous serons plus forts pour continuer notre marche en avant...

Peupliers : quoi de neuf ?

La campagne de plantations 2020 est bien avancée. Nos pépiniéristes sont à pied d'oeuvre. En cette fin d'année, si la météo le permet, ce ne sont pas moins de 2500 peupliers qui auront été plantés, permettant ainsi, toute modestie gardée, le maintien de notre paysage maraîchin. La grande nouveauté cette année concerne une dépense qui constituait un frein réel à la plantation: La protection bovins. En effet, c'est bien connu, vaches et jeunes plants ne font pas bon ménage. La pose de protections est par conséquent indispensable. Or, les protections bovins sont environ deux fois plus chères que le plant lui-même; c'est dire que l'on y réfléchit à deux fois avant d'acheter des corsets ou des "ganivelles". Conscients de cet obstacle, nous avons sollicité l'administration départementale. Les dossiers concernés ont été présentés en septembre. Après avis favorable nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer une participation conséquente du département à valoir pour ces plantations 2020. Par ailleurs, des contacts sont pris également avec nos voisins vendéens et la région Pays de la Loire afin que le secteur vendéen du marais puisse à l'avenir bénéficier lui aussi des aides à la plantation. En outre, pour 2021, nous avons été informés que la région Nouvelle Aquitaine allait revoir son dispositif d'aide. A quelle hauteur, sous quelle forme? A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous sommes dans l'attente des nouvelles dispositions qui seront applicables en début d'année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Quoi qu'il en soit, dans votre intérêt et dans celui du marais, sachez que nous continuerons à mettre toute notre énergie en faveur des plantations de peupliers.



Le Syndicat à votre service

Le Marais vu du ciel !



Connaissez-vous ce site internet qui vous permet de survoler vos parcelles, bien assis dans votre fauteuil. Pour y accéder, tapez dans votre barre de recherche :

geoportail.gouv.fr

- Dès la première page, une zone de saisie vous permet d'indiquer un lieu, une adresse ou un code postal que vous allez renseigner
- La photo aérienne du lieu choisi s'affiche. Vous pouvez alors agrandir ou réduire la vue (zoomer), déplacer la carte vers le nord, le sud, l'est ou l'ouest.
- Il est possible de « rajouter des calques » : carte IGN, plan cadastral avec références, en cliquant sur la petite clé « Accéder aux outils cartographiques »
- Les outils thématiques vous donnent accès à une mine fabuleuse de données : agriculture (carte des cours d'eau, carte des sols, carte des pentes etc...), culture et patrimoine (cartes anciennes, monuments, etc...), développement durable, tourisme, transports...

L'assurance des terrains

- Pour les adhérents ayant opté l'an dernier pour ce service, la reconduction est automatique pour 2021. S'il y a changement (vente ou achat de parcelles) il faut nous faire part des modifications de surface par commune. S'il n'y a pas de changement vous n'avez rien à faire.
- Pour les adhérents souhaitant intégrer le dispositif, il faudra nous fournir la liste de vos surfaces par commune.

Indice du fermage : La variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2019 est de 0,55 %.

Enquête peupliers

Au printemps dernier, nous vous avons interrogés à propos de vos projets de plantation. Les résultats ont été collectés et vous sont présentés ci-dessous :

- 365 questionnaires envoyés
- 135 retours soit 37 %

Etat des lieux :

- 71% des parcelles sont déjà plantées
- 46% des peupliers sont bons à vendre
- 45% des adhérents envisagent de replanter dont :
 - 30% en alignement
 - 15 % en peupleraie

Freins à la plantation :

- 36 % « Adhérent trop âgé »
- 26 % « Enfants non motivés »
- 24 % Pas de terrain disponible
- 20 % Manque de rentabilité
- 20 % Difficulté de remise en état du terrain
- 16 % Manque d'accessibilité
- 10 % Parcelles trop petites

Améliorations attendues :

- 26 % Augmentation du prix de vente
- 18 % Aide technique à la plantation
- 18 % Aide financière à la protection bovin
- 15 % Aide à la remise en état des terrains
- 14 % Aide au suivi de la plantation

La Bourse aux Marais, c'est quoi ?

C'est la mise en relation entre des personnes souhaitant vendre et des personnes souhaitant acquérir des marais. Si vous souhaitez vendre ou êtes à la recherche de marais, contactez-nous ou retrouvez les parcelles sur notre site

www.marais-poitevin.jimdo.com

Ragondins : Mobilisons nous !!!

Par arrêté préfectoral, la lutte collective contre les rongeurs aquatiques (ragondin, rat musqué) est obligatoire sur tout le département.

Trois nuisances principales :

- Dégâts aux berges 1Terrier=1 m³ de terre versée à la conche.
- Dégâts aux cultures (blé,colza, orge, maïs...)

- Sanitaire : porteur vecteur leptospirose (maladie mortelle)

Annuellement, deux campagnes de piégeages (de 2 à 3 semaines chacune) sont pratiquées, au printemps et en automne. Les cages sont prêtées et les prises collectées par FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Si vous souhaitez être piègeur bénévole, contactez-nous.

Votre Syndicat vous assiste avec des Administrateurs toujours présents pour vous aider dans les domaines suivants :

Bourse aux Marais

Droit rural

Lutte contre les ragondins

Plantation peupliers

Assurance RC des terrains

Anthony Boiron

René Faure

Dominique Jaubert

Michel Martin

Sabine Mathé

06.25.89.39.65

06.82.42.28.59

05.49.73.94.95

06.08.15.44.85

06.10.39.70.03

bourseauxmarais@gmail.com

rene.faure74@orange.fr

dojaubert@wanadoo.fr

martinduroc@orange.fr

elevage-irleau@laposte.net

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FONCIERS DU MARAIS POITEVIN BP 52 – 79002 NIORT Cedex

mél : sypfmp@gmail.com

site : <https://marais-poitevin.jimdo.com>

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom

Adresse :

e-mail :

Téléphone - Fixe : Portable :

Superficie totale de marais (*figurant sur votre redevance au Syndicat des Marais Mouillés*):

Sur la (les) communes de :

Montant de la cotisation moins de 3ha : 10 € - plus de 3ha : 25 € Merci d'envoyer chèque et bulletin à SPFMP - BP 52 79002 NIORT Cedex